NATIONS UNIES ANNUAIRE JURIDIQUE

1985

Deuxième partie. Activités juridiques de l'Organisation des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui lui sont reliées

Chapitre IV. Traités relatifs au droit international conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui lui sont reliées



Copyright (c) Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	1 uges
8. Questions juridiques traitées par la Sixième Commission de l'Assemblée générale et par des organes	
juridiques spéciaux	
9. Respect des privilèges et immunités des fonction-	
naires de l'Organisation des Nations Unies et des	
institutions spécialisées et organismes apparentés.	107
10. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies	
et le Comité consultatif juridique afro-asiatique	108
11. Institut des Nations Unies pour la formation et la re-	
cherche	108
B. — Aperçu général des activités juridiques des organi-	
SATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RELIÉES À L'ORGA-	
nisation des Nations Unies	
1. Organisation internationale du Travail	109
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation	
et l'agriculture	109
3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la	
science et la culture	124
4. Organisation de l'aviation civile internationale	128
5. Organisation mondiale de la santé	130
6. Banque mondiale	131
7. Fonds monétaire international	133
8. Union postale universelle	136
9. Organisation météorologique mondiale	137
10. Organisation maritime internationale	140
11. Organisation internationale de la propriété intellec-	
tuelle	142
12. Fonds international de développement agricole	146
13. Agence internationale de l'énergie atomique	151
CHAPITRE IV. — TRAITÉS RELATIFS AU DROIT INTERNATIONAL CON-	
CLUS SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES NATIONS	
Unies et des organisations intergouvernementales qui	
LUI SONT RELIÉES	166
CHAPITRE V. — DÉCISIONS DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS DE	
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS	
INTERNATIONALES QUI LUI SONT RELIÉES	
A. — Décisions du tribunal administratif des Nations Unies	
1. Jugement n° 43 (3 juin 1985) : Talwar contre le Secré-	
taire général de l'Organisation des Nations Unies	
Prolongation d'un engagement au-delà de l'âge de la	
retraite — Paragraphe 5 de l'article 9 du Statut du	
personnel et résolution 33/143 de l'Assemblée	
générale — Des précédents ne peuvent être créés	

Chapitre IV

TRAITÉS RELATIFS AU DROIT INTERNATIONAL CON-CLUS SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES QUI LUI SONT RELIÉES

(Aucun traité relatif au droit international n'a été conclu en 1981 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des organisations intergouvernementales qui lui sont reliées.)